

Direction des Ressources Humaines,  
des Assemblées et des Finances  
Services des Assemblées et de la Comptabilité

## **Arrêté N° 22-2539**

**désignant Dominique DELMAS, conseillère départementale du canton de Bourgs sur Colagne représentant de la Présidente du Conseil départemental lors de la signature de la Convention Territoriale Globale et de la convention Grandir en Milieu Rural.**

### **LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-11 et L 3321-3 ;
- VU les articles L 221-2 et L 222-2 du code des relations entre le public et l'administration ;
- VU l'installation du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 et l'élection de Sophie PANTEL en qualité de la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération n°CD\_21\_2014 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 constatant l'élection de la commission permanente du Conseil départemental ;

Considérant l'impossibilité pour la Présidente du Conseil départemental d'assister à la signature de la Convention Territoriale Globale et de la convention Grandir en Milieu Rural le vendredi 9 décembre à 13 h 45.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE UNIQUE**

La Présidente du Conseil départemental donne mandat à Dominique DELMAS, conseillère départementale du canton de Bourgs sur Colagne :

- pour la représenter lors de la signature de la Convention Territoriale Globale et de la convention Grandir en Milieu Rural le vendredi 9 décembre à 13 h 45 ;
- pour accomplir l'ensemble des actes nécessaires au titre de cette représentation,

- pour signer la convention la Convention Territoriale Globale et de la convention Grandir en Milieu Rural.

Mende, le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL

